

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2018

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le trois septembre deux mille dix-huit le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 20 août 2018

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Pauline DURIEUX, Valérie DASI LASSOUT, Pierre-Yves MOREL

Procuration : Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX
Christine VIDONNE à Vincent VIDONNE
Cécile HAGE HASSAN à Vincent HUMBERT
Lydie LEMERLE à Gérard LACROIX

Excusée : Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance qui est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Achat de parcelles pour projet de logements sociaux à Charly

Trois parcelles (A1685, A1686 et A1687 pour une surface globale de 1581 m2) au centre de Charly sont mises à la vente. Les actuels propriétaires acceptent de vendre sur la base de l'estimation du Service des Domaines pour une valeur totale de 275 000 euros, auxquels s'ajoutent frais notariés.

Le conseil municipal approuve, à 12 voix pour et une abstention, l'acquisition de ces parcelles.

2) Vente de la parcelle B1978 (215m2) à Jussy – Les Ruttets à 100€ le m2.

Mr le Maire propose de vendre la dite-parcelle à un habitant voisin de celle-ci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 présents et représentés

QUESTIONS DIVERSES

- a) Prorogation du portage EPF74 pour la Maison GYSIN : point reporté au prochain conseil
- b) **Tarifs des repas périscolaires** : suite à marché public, le nouveau fournisseur de repas LEZTROY qui privilégie cuisine des achats locaux et bio facture à 4,11 euros le repas. Le tarif présenté aux parents sera augmenté de 0,70 € à compter du 1er janvier 2019.
- c) Réforme de la gestion des listes électorales à partir du 1er janvier 2019. (reporté au prochain conseil après réception de plus d'information)
- d) **Journée des Vergers et du Patrimoine du village le 28 octobre.**
Le Syndicat Mixte du Salève organise annuellement la journée des Vergers, qui, cette année, se fera sur Charly en la couplant avec la découverte et l'inauguration du Patrimoine du village : pont-passerelle d'Andilly, maison des associations... L'organisation sera exécutée par la commune, la Balouria et le syndicat mixte du Salève

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le 10 juillet 2018

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

